



Choisissez le profil adapté à votre entreprise,
pensez aux contrats de professionnalisation

Le Contrat de professionnalisation :

- Facilite l'intégration de nouveaux collaborateurs qualifiés.
- Assure la transmission des savoir-faire.
- Introduit de nouvelles compétences au sein de l'entreprise.
- Offre de nombreux avantages financiers.

AGEFOS PME

CGM

COMMUNICATION
 GRAPHIQUE ET
 MULTIMÉDIA

Pour plus d'informations,
www.agefospme-cgm.fr



Le Contrat de professionnalisation constitue une réponse adaptée aux mutations du secteur.

Il associe, en alternance, des actions de formation en centre de formation et l'exercice du métier en entreprise.

Et ce, afin d'acquérir une qualification précise :

- un Certificat de qualification professionnelle (CQP)* ;
- un titre ou un diplôme inscrit au RNCP** ;
- une qualification reconnue dans les classifications de branche.

En bref

Quels bénéficiaires ?

- **Les jeunes de moins de 26 ans**, quel que soit leur niveau de formation initiale.
- **Les demandeurs d'emploi** de 26 ans ou plus.
- **Les bénéficiaires du RSA** (Revenu de solidarité active), de l'**AAH** (Allocation aux adultes handicapés), de l'**ASS** (Allocation de solidarité spécifique).
- Les personnes ayant bénéficié d'un **CUI** (Contrat unique d'insertion).

Quel contrat conclure ?

Optez pour un contrat à durée :

- **indéterminée** (CDI), durée de 6 à 24 mois ;
- **déterminée** (CDD), de 6 à 24 mois, renouvelable une fois sous certaines conditions.

Quelle rémunération verser ?

Le titulaire du Contrat de professionnalisation a le statut de salarié. Sa rémunération est calculée en pourcentage du minimum conventionnel ou du SMIC et varie en fonction de son âge, de son secteur et de son niveau de qualification.

Le financement du contrat

AGEFOS PME - CGM participe au financement des frais attachés à la mise en oeuvre du Contrat de professionnalisation (rémunération, coûts pédagogiques, transports...).

Formation visant un CQP

Frais pédagogiques

Entièrement et directement pris en charge par AGEFOS PME - CGM

Rémunération et frais annexes

Forfait : 15 € HT/h par stagiaire

Autres formations

Prise en charge basée sur un forfait horaire

Inférieure à 12 mois	Entre 12 et 24 mois
15 € HT/h par stagiaire	9,15 € HT/h par stagiaire

Quelles aides pour les entreprises ?

- Exonérations de charges sociales patronales ;
- Aides de Pôle emploi :
 - aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi d'au moins 26 ans (aide forfaitaire de 2 000 € / temps plein) cumulable avec une aide supplémentaire du même montant s'il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ;
 - bonus de 400 € par an et par « alternant » compris entre 4 % et 6 % de l'effectif de l'entreprise (applicable uniquement dans les entreprises d'au moins 250 salariées assujetties à la taxe d'apprentissage).

Votre chargé(e) de mission en région vous accompagne dans la mise en oeuvre de votre projet de recrutement :

- identification de vos besoins ;
- définition d'un profil jeune ;
- conseils sur le dispositif adapté ;
- projection financière : état des aides et des coûts, simulation financière.

CENTRE: Corinne MANTÔT

Tél. : 02 54 96 91 54 / 06 81 46 82 06
c.mantot@agefospme-cgm.fr

EST-BOURGOGNE: Massar N'DIAYE

Tél. : 03 80 72 18 39 / 06 77 77 36 08
m.ndiaye@agefospme-cgm.fr

IDF 77-91-93: Carole LOPEZ

Tél. : 01 69 90 48 77 / 06 81 21 63 21
c.lopez@agefospme-cgm.fr

IDF 75-78-92-94-95:

Rose-Noëlle VILLERVALLE

Tél. : 01 44 01 89 86 / 06 87 16 98 81
rn.villerval@agefospme-cgm.fr

OUEST:

Pascale VAN RYCKEGHEM

Tél. : 02 40 85 91 93 / 06 37 25 28 91
p.vanryckeghem@agefospme-cgm.fr

NORD: Benoît DEGARDIN

Tél. : 03 20 99 24 24 / 06 81 63 84 98
b.degardin@agefospme-cgm.fr

RHÔNE-ALPES/AUVERGNE:

Mathieu LE GALL (à partir du 1^{er} octobre 2013)

Tél. / Fax : 04 78 90 94 86
Mob. : 06 82 44 50 35
m.legall@agefospme-cgm.fr

SUD: Jean-Édouard MALINVAUD

Tél. : 04 42 24 02 37 / 06 82 44 50 36
je.malinvaud@agefospme-cgm.fr

SUD OUEST:

Évelyne BOUTENEIGRE

Tél. : 05 45 92 39 04 / 06 30 30 12 43
e.bouteneigre@agefospme-cgm.fr

* Liste disponible sur le site www.agefospme-cgm.fr ** Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)